

## INFORMATIONS DE L'ÉTAT SUR LE COVID 19 30 avril 2020

### Perspective de déconfinement

Le Directeur général de la santé a présenté ce jour la carte des départements classés en deux catégories : les départements à circulation épidémique élevée (couleur rouge) et ceux à circulation épidémique faible (couleur vert).

**Le département du Jura est indiqué à circulation épidémique élevée (couleur rouge).** Il convient de souligner que la carte est réévaluée tous les jours, et c'est la carte du 07 mai qui déterminera les mesures applicables à compter du 11 mai.

Dans la première phase du déconfinement, à savoir du 11 mai à fin mai, ce qui distingue les deux types de départements concerne la réouverture ou pas des collèges et des parcs-jardins. Le classement des départements en rouge et vert pendant la première phase de déconfinement vise à donner le signal à tous les acteurs (population, acteurs économiques et publics dans leur ensemble) de la nécessité d'être encore plus prudent dans la mise en œuvre du déconfinement. La situation de tous les départements sera réévaluée fin mai, et pour ceux classés rouge dans la première phase, il n'est pas exclu que de nouvelles mesures restrictives soient prises à compter de juin.

Vous trouverez en pièce jointe [la Foire au question sur le déconfinement](#) qui vient d'être mise en place sur le site du Gouvernement.

### Reprise scolaire

Dans le 1er degré, si les personnels rentraient le 11 mai, les élèves ne rentreraient que le 14 mai. Les écoles disposeront donc de deux jours de pré-rentree, lundi 11 et mardi 12 mai, afin, en relation avec les collectivités, de garantir la mise en œuvre des dispositions sanitaires, et d'organiser la prise en charge pédagogique et éducative des élèves selon l'une des 4 modalités énoncées par le ministre :

- présence à l'école par groupe à effectifs réduits ;
- présence à l'école en étude encadrée et en effectifs réduits ;
- télé-enseignement à la maison ;
- activités à l'extérieur de l'école (gymnase, stade, etc...), en effectifs réduits et avec intervenants extérieurs, autour du sport, de la santé, de la citoyenneté et de la culture (=2S2C).

Les niveaux accueillis seront prioritairement les GS de maternelle, les CP et les CM2, auxquels s'ajoutent dans le respect des effectifs maximum par groupe, les publics prioritaires (enfants des soignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise...). Les informations aux familles sur les modalités d'accueil des élèves seront communiquées avant la reprise des élèves, après stabilisation.

Dans le 2nd degré, reprise à partir du lundi 18 mai, pour les départements "verts" uniquement, pour les niveaux 6ème et 5ème.

Des masques seront distribués par l'Education Nationale aux personnels enseignants et intervenants du 1er degré, aux collégiens et aux personnels enseignants des collèges. Le port du masque est déconseillé en maternelle, et non obligatoire en élémentaire. Des masques chirurgicaux pédiatriques 6 à 12 ans seront néanmoins mis à disposition pour les élèves fragiles.



## PRÉFET DU JURA

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Initiatives en matière de masques grand public

Dans la lettre en date du 28 avril, je vous ai fait part des orientations gouvernementales en matière de port de masque grand public et de prise en charge financière partielle par l'État. Les circulaires d'application en préparation nous parviendront d'ici lundi, et je vous apporterai les éclairages nécessaires dès réception de ces instructions.

Bien entendu, les instances de pilotage du déconfinement que nous mettons actuellement en place aborderont la question des masques. Je vous informe qu'à ce titre l'instance départementale se réunit ce samedi 2 mai et elle sera élargie aux présidents des EPCI dans une réunion prévue lundi 4 mai.

Comme l'a indiqué le Premier Ministre lors de son allocution devant l'Assemblée nationale, **les particuliers sont invités à se confectionner eux-mêmes des masques, dans les conditions recommandées par l'AFNOR et l'ANSM**. Un certain nombre d'initiatives ont vu le jour ces dernières semaines dans le département pour la confection de masques grand public répondant à des normes reconnues.

Une **rubrique sur les masques grand public**, permettant de diffuser des contenus pédagogiques, est en ligne **sur le site gouvernement.fr**, à l'adresse :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public>

### Solidarité

L'épidémie que connaît la France ne doit pas mettre en danger l'accompagnement de nos concitoyens, et notamment des plus fragiles. **Pour soutenir les structures et associations qui les aident au quotidien et qui se retrouvent en difficulté de personnel du fait de la crise sanitaire, il existe plusieurs réserves de volontaires créées par le Gouvernement.**

Fin avril, près de 350 missions sont ou ont été portées par 1 350 bénévoles dans la région au titre de la **réserve civique** <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> le but est de garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires.

**La réserve sociale** consiste, pour sa part, à mettre en relation les étudiants en travail social et les établissements sociaux et médico-sociaux pour que l'accompagnent et l'aide aux personnes plus vulnérables ne connaissent pas de rupture. Entre le 16 mars et le 27 avril 2020, ce ne sont pas moins de 229 propositions d'étudiants/stagiaires volontaires qui ont été enregistrées, 129 demandes de renfort réparties sur 68 structures, Le 27 avril 2020, 74 contrats signés en Bourgogne-Franche-Comté.

L'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté a édité un lien unique pour les volontaires et les structures :

[http://www.irts-fc.fr/fmi/iwp/cgi?-db=B\\_irts\\_creai&-loadframes](http://www.irts-fc.fr/fmi/iwp/cgi?-db=B_irts_creai&-loadframes)



## PRÉFET DU JURA

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Les réserves sanitaires** : deux dispositifs ont été mis en place pour que les établissements de santé puissent continuer leur action :

- <https://www.renfort-covid.fr/> pour soutenir les équipes soignantes,
- <https://www.pretermainforte.fr/front/home> pour soutenir les équipes administratives et techniques des établissements de santé.

Dans notre région, en fin de semaine dernière, #Renfort-Covid a permis près de 580 rapprochements entre les presque 1 250 personnes déclarées volontaires et les 145 établissements sanitaires et médico-sociaux demandeurs. L'application Prêtermainforte, lancée plus tardivement le 10 avril 2020, a vu le nombre de bénévoles quadrupler pour atteindre 840 déclarations. En parallèle, 19 établissements ont fait 33 demandes de compétences.

Tous les renseignements utiles sont accessibles sur la plaquette ci-jointe.

### Liens utiles

La cellule de soutien des sénateurs aux maires a vocation pendant la période de l'état d'urgence sanitaire à répondre aux questions que les élus de proximité se posent.

Les réponses aux principales questions posées par les maires sont désormais mises en ligne sur cette page et classées autour de six thèmes.

Pour en savoir plus, site du Sénat :

[http://www.senat.fr/consult/assistance\\_aux\\_maires\\_sur\\_la\\_situation\\_durgence\\_sanitaire.html](http://www.senat.fr/consult/assistance_aux_maires_sur_la_situation_durgence_sanitaire.html)